

Un collègue blessé par un scooter sur un refus d'obtempérer

Quand la DPMP compte-t-elle prendre de vraies mesures pour protéger ses agents sur la voie publique ?

Depuis 2018, à la suite notamment d'un accident d'un collègue lors d'une mission de circulation sur la voie publique, la **CFTC** signale que le risque routier est un danger majeur au travail.

Ça suffit !

Il faut définir de toute urgence un plan d'action en identifiant les situations à risques et établir la cartographie des personnels concernés.

La **CFTC** demande à la DPMP : Quels sont les moyens mis en place pour lutter contre le risque routier ? Actions de formation, matériels, comment se positionner sur la voie publique, fermeture des voies...

La CFTC demande qu'une réflexion soit menée au plus haut niveau de la Ville de Paris, sur le positionnement des agents et le matériel nécessaire à leurs actions de police de la route.

L'expérience et les connaissances des autres directions menant déjà des actions de prévention doit être mutualisée pour garantir la sécurité des personnels de la Ville, quelle que soit leur mission ou leur affectation !

La première préoccupation de la Maire doit être la sécurité des agents.

La CFTC à votre écoute et à vos côtés

